

Des améliorations immédiates sont nécessaires **aux services correctionnels communautaires de la Nouvelle-Écosse – Vérificatrice générale**

Pour diffusion le 17 mai 2022 – Selon un nouveau rapport publié par la Vérificatrice générale de la Nouvelle-Écosse, la Province doit apporter immédiatement des améliorations importantes au contrôle de son système de services correctionnels communautaires pour garantir la sécurité publique et pour que la confiance du public à l'égard du système ne soit pas ébranlée.

« Il est essentiel de bien surveiller les personnes qui purgent leur peine dans la collectivité pour qu'elles soient tenues responsables de leurs délits, tout en protégeant la sécurité publique », a déclaré la vérificatrice générale Kim Adair.

La vérification opérationnelle a porté sur la surveillance et la gestion d'individus qui purgeaient une peine dans la collectivité en Nouvelle-Écosse du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020.

Une peine purgée dans la collectivité permet aux personnes admissibles de purger toute la peine ou une partie de la peine dans la collectivité, généralement sous la surveillance d'un agent de probation.

La vérification a permis d'observer qu'au 1^{er} mars 2020, plus de 4 700 personnes purgeaient une peine dans la collectivité en Nouvelle-Écosse, près de dix fois le nombre de personnes qui purgeaient leur peine dans des établissements correctionnels de la province. Le coût par jour pour la Province est d'environ 7 \$ par personne dans la collectivité par rapport à environ 300 \$ par personne en établissement correctionnel.

« Le nombre de personnes qui purgent une peine dans la collectivité, ajouté au coût de l'incarcération d'autres personnes, montre qu'il faut un système de services correctionnels communautaires qui fonctionne bien », a ajouté Mme Adair.

Les personnes qui purgent une peine dans la collectivité sont parfois obligées de porter un appareil de surveillance électronique qui produit une alerte au moyen de la surveillance par géolocalisation si elles violent une condition de leur sentence, p. ex. l'obligation de rester dans un secteur géographique précis.

La vérification a permis de déterminer que l'entreprise qui assure le service de surveillance électronique à la Province, et qui a reçu environ 250 000 \$ par année ces cinq dernières années, ne remplit pas ses obligations. Le ministère de la Justice a failli à sa tâche en ne surveillant pas l'entreprise qui fournissait le service, et il ne savait pas qu'elle ne répondait pas correctement aux alertes déclenchées par les appareils portés par les personnes sous surveillance électronique.

« La surveillance électronique est le summum des moyens de surveillance et si elle n'est pas gérée adéquatement, la sécurité publique pourrait être compromise », souligne Mme Adair.

Le rapport présente 10 recommandations, y compris l'élaboration et la mise en œuvre d'un processus pour déterminer si le fournisseur de service de surveillance électronique remplit les obligations de son contrat. Le ministère a accepté toutes les recommandations.

En outre, la vérification a permis de trouver des situations où les agents de probation négligeaient de rencontrer des personnes aussi souvent qu'ils devaient le faire et, dans certains cas, négligeaient de les tenir responsables de leurs manquements à l'égard des conditions de leur sentence.

Malgré les instructions claires fournies par les politiques, on a noté de nombreuses occasions où les agents de probation ne respectaient pas les politiques, ce qui entraînait une mauvaise surveillance et une absence de responsabilité.

Il est souvent arrivé que la formation des agents de probation qui travaillent dans les 22 bureaux des services correctionnels communautaires de la Nouvelle-Écosse, de Sydney à Yarmouth, était incomplète ou qu'elle n'était pas terminée à temps.

La Vérificatrice générale recommande que le ministère de la Justice détermine les employés des services correctionnels communautaires qui n'ont pas rempli les conditions de formation et qu'il élabore et mette en œuvre un plan pour que ces employés suivent toute la formation nécessaire.

Renseignements pour les journalistes :

Amy Pugsley Fraser 902-943-2026

Amy.PugsleyFraser@novascotia.ca

